

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

23 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 30 avril-11 mai 2007

**Articles III.3 et IV, alinéas 6 et 7 du préambule,
notamment dans leurs rapports avec l'article III.1,
2 et 4, et les alinéas 4 et 5 du préambule : approches
du cycle du combustible nucléaire**

**Document de travail présenté par l'Autriche, l'Australie,
le Canada, le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège,
la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède**

1. Le Groupe fait observer que les technologies nucléaires d'enrichissement et de retraitement servent aussi bien à des fins pacifiques qu'à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication des armes nucléaires. Le Groupe en conclut donc que ces technologies sont directement liées aux objectifs du Traité de non-prolifération.

2. Le Groupe note que, bien que diverses approches au cycle du combustible nucléaire aient été longuement commentées, étudiées et approfondies dans le passé, cette question a, par certains aspects, conservé toute sa pertinence dans le régime global de non-prolifération des armes nucléaires. Ces aspects concernent notamment la possibilité pour un État d'abuser des dispositions relatives aux utilisations pacifiques pour acquérir des technologies de base lui permettant un rapide déploiement d'armes nucléaires, la course aux armements au niveau régional, les réseaux internationaux d'acquisition d'armes nucléaires, les problèmes qui se posent de plus en plus fréquemment eu égard au respect des obligations en matière de garantie, et l'intérêt affiché par les terroristes pour l'acquisition d'armes de destruction massive.

3. Le Groupe constate que les préoccupations suscitées par la prolifération, de même que l'expansion prévue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier la production d'électricité d'origine nucléaire et la disponibilité accrue de la technologie nécessaire, sont des tendances qui vont persister dans l'avenir. Ces tendances ont relancé l'intérêt pour les arrangements internationaux portant sur la multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire. Le Groupe affirme que de tels

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



arrangements pourraient aider les États à opter pour l'électricité nucléaire sans avoir à développer le cycle complet du combustible nucléaire, ni à subordonner l'avenir de leur programme de production d'électricité d'origine nucléaire à des considérations d'ordre politique de la part de certains fournisseurs.

4. En outre, le Groupe estime que les approches multilatérales au cycle du combustible nucléaire devraient être complémentaires des principaux instruments sur la non-prolifération relatifs à l'application effective et universelle des garanties de l'AIEA, y compris le Protocole additionnel, et de stricts contrôles des exportations. Le renforcement et l'application de ces instruments de base, y compris l'adoption de critères pour le transfert de technologie risquant de faciliter la prolifération, restent d'une suprême importance. De plus, les approches au cycle du combustible nucléaire devraient être considérées comme complémentaires d'autres mesures de renforcement du régime de non-prolifération, comme le Traité d'interdiction complète et le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

5. Le Groupe souligne que l'approche multidimensionnelle au cycle du combustible nucléaire, qui à la fois réduit le risque de détournement de matières nucléaires, de matériel et de technologie à des fins militaires, et limite le stock mondial actuel de matières directement utilisables dans la fabrication d'armes nucléaires et la capacité de les produire, devrait être sérieusement examinée. Dans ces conditions, une approche visant à assurer la fourniture de combustible et de matières nucléaires à des fins pacifiques par des moyens multilatéraux devrait pouvoir répondre aux besoins internationaux et assurer la compétitivité commerciale. Une telle approche – qui tient compte des préoccupations suscitées par la prolifération liée à la production d'électricité nucléaire – pourrait s'avérer efficace.

6. Le Groupe est d'avis que les garanties relatives au combustible – qui joueraient en cas de faillite des mécanismes d'approvisionnement commercial – pourraient décourager les pays qui ont opté pour la production d'électricité nucléaire de se doter de leurs propres installations nucléaires, réduisant ainsi les risques liés à ces dernières. L'élaboration de ces mécanismes tiendrait compte du droit inaliénable des États parties au Traité de non-prolifération aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (article IV du Traité), et se conformerait aux dispositions de non-prolifération visées aux articles I^{er}, II et III du Traité.

7. Le Groupe appuie la poursuite des importantes concertations internationales qui ont lieu au sujet du cycle du combustible nucléaire dans les instances internationales compétentes. À ce propos, le Groupe félicite le Directeur général de l'AIEA d'avoir reconnu la nécessité d'aborder cette question, notamment en organisant une réunion spéciale lors de la cinquantième Conférence générale de l'AIEA, sur le thème « Nouveau cadre d'utilisation de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle : garanties d'approvisionnement et non-prolifération ». Cette réunion spéciale était une continuation du processus entamé lors de la demande de présentation du rapport du Groupe d'experts sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire (INFCIRC/640). Le Groupe a noté qu'avant et durant la réunion spéciale, certains participants ont présenté des thèses différentes mais généralement compatibles et complémentaires. Ces thèses offrent d'utiles éléments de débats sur cet important sujet, en considération notamment du rôle de l'AIEA.

8. La réalisation de l'objectif tendant à renforcer les garanties de non-prolifération associées au cycle du combustible nucléaire à des fins civiles, tout en préservant les garanties d'approvisionnement et de services dans le monde, serait favorisée par une recherche approfondie sur les questions et les options, se rapportant notamment à un examen minutieux des approches proposées. Le Groupe attend avec intérêt l'examen approfondi des propositions pour le suivi de la réunion spéciale, que le Directeur général de l'AIEA doit présenter au Conseil des Gouverneurs vers le milieu de l'année 2007, et affirme la nécessité de progrès tangibles.
